

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-175 DU 40 Mars 1993
/MFPRA/DGFP/DGCA/SR
portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur NGAMIYE (Michel)
Instituteur des cadres de la catégorie
B hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS)

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n°021-09 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n°59-23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement
ABCD) des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-130/NF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n°67-50/FP/DE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière admi-
nistratives et reclassements notamment en son article 1er § 2;
(/u le décret n°73-143 du 24 Avril 1973 fixant les modali-
tés de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la Répu-
blique Populaire du Congo;

D.G.C.F.

(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°85-260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n°85-1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n°80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n°90-420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations;
(/u le décret n°92-975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°92-978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°92-979 du 25 Décembre 1992 portant organi-
sation des intérimaires du Gouvernement;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

.....

N5

(/u l'arrêté n°4139/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC du 24 Juillet 1989 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers, Sociaux et Techniques (SAF; Enseignement, Santé Publique, Imprimerie Nationale, Eaux et Forêts) déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïses Machel de Brazzaville, en tête M'BITSI Marcel (Régularisation);

(/u l'arrêté n°2115/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAV du 24 Mai 1991 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement); en tête MAKITA François II

(/u la lettre n°1840/MENCRSEJS/CAB/DGASG/DPAA/SP/DFP du 10 Novembre 1992 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale, de la Réforme du Système Educatif, de la Jeunesse et des Sports transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions combinées des décrets n°s62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur NGAMTYE (Michel), Instituteur de 5° échelon, indice 820, des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Filière; Sciences Economiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 990. Acc = Néant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 24 Août 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 MAI 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS:

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....2
- DGFP/DLC.....2
- DGB.....3
- DGCF.....2
- MENCRSEJS/DPAA..3
- DOSSIER.....2
- INTERESSE:.....1
- SGG DC.....2